



EGOUTS

Département de la Voirie

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au greffier de la Cité, et portant à l'endos "Soumissions pour égouts," seront reçues au bureau du greffier de la Cité jusqu'à JEUDI, le 4 MAI, à midi, 1905, pour la construction des égouts dans les rues ou parties de rues ci-dessous mentionnées avec les raccordements nécessaires suivant les profils et devis que l'on peut voir au bureau du soussigné, savoir:

Rue Amity.—De la rue Parthenais jusqu'à 50 pieds de la ligne sud de la rue Sherbrooke.

Rue Chaussé.—De la rue Amity, jusqu'à 60 pieds de la ligne sud de la rue Sherbrooke.

Chemin de la Côte-des-Neiges.—De l'avenue des Pins jusqu'à la ligne sud de l'avenue des Cèdres.

Rue Dufferin.—De la rue Comte au sud de la rue Saint-Zotique. De la rue Saint-Zotique à la limite nord de la Cité.

Rue Joliette.—De la rue Ontario à la rue Forsythe.

Rue Saint-Germain.—De la rue Nolan en allant vers le sud.

Rue Saint-Christophe.—De l'extrémité de l'égout actuel, au nord de la rue Ontario vers le nord, 75 pieds (à la journée.)

Avenue Lincoln.—De l'extrémité de l'égout actuel, à l'ouest de la rue Saint-Mathieu, en allant vers l'ouest, (à la journée.)

Les soumissions seront ouvertes par le greffier de la Cité, en présence des intéressés à la première assemblée de la Commission de la Voirie, après la réception desdites soumissions.

La plus basse et aucune autre des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

Les propriétaires qui désirent faire des raccordements devront en donner avis à l'inspecteur de la Cité sans retard, car une fois l'égout construit, ils devront se procurer un permis et déposer un certain montant d'argent pour couvrir le coût approximatif du raccordement.

Toutes réclamations pour égouts existants déjà dans les dites rues ou parties de rues, devront être produites au bureau de l'inspecteur de la Voirie, sous deux mois après l'achèvement du nouvel égout.

Toutes informations se rapportant à l'égout que l'on doit construire seront fournies au bureau de l'inspecteur de la Cité.

Le tout suivant le règlement No 298, concernant les égouts.

J.-R. BARLOW,
Inspecteur de la Cité.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE.

Montréal, 27 avril, 1905.



Voirie

Pierre à Macadamiser

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au greffier de la Cité et déposées à son bureau, à l'Hôtel de Ville, seront reçues jusqu'à midi, JEUDI, le 11ème jour de MAI, 1905, pour la fourniture d'environ 10,000 à 15,000 tonnes de pierre à macadamiser Banc Rouge ou Siénite.

Des devis et blancs de soumissions, ainsi que tous renseignements requis, seront fournis au bureau de l'inspecteur de la Cité, à l'Hôtel de Ville.

Aucune soumission, ne sera prise en considération, si elle n'est pas faite sur lesdits blancs de soumissions.

Ces soumissions seront ouvertes par le soussigné en présence des intéressés à la première séance de la Commission de la Voirie qui suivra leur réception.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,

Montréal, 28 avril, 1905.



SEWERS

Road Department

SEALED TENDERS, addressed to the City Clerk, and endorsed "Tender for Sewers," will be received at the office of the City Clerk, until noon THURSDAY, the 4th of MAY, 1905, for the Construction of Sewers in the undermentioned streets or sections of streets, with the necessary connections, according to the sections and specifications on view in the City Surveyor's office.

Amity street.—From Parthenais street to about 50 feet of east line of Delormier avenue.

Chaussé street.—From Amity street to within 60 feet of south line of Sherbrooke street.

Côte-des-Neiges Road.—From Pine avenue to south line of Cedar avenue.

Dufferin street.—From Comte street to south line of St. Zotique street, and from St. Zotique street to near the north line of City limits.

Joliette street.—From Ontario street to Forsythe street.

St. Germain street.—From Nolan street towards the south.

St. Christophe street.—From end of existing sewer, north of Ontario, northwards, 75 feet. (By day work.)

Lincoln avenue.—From end of existing sewer, west of St. Matthew street, westwards. (By day work.)

Tenders will be opened by the City Clerk, in the presence of the interested parties, at the first meeting of the Road Committee following the reception of said tenders.

The lowest or any tender will not necessarily be accepted.

The proprietors wishing connections must notify the City Surveyor at once. As after sewer is completed permits must be taken out and sum deposited to cover estimated cost of such connections. Claims for existing sewers in said streets must be filed with the City Surveyor within two months after the completion of the new sewer. Any information with regard to sewers to be built will be given at the office of the City Surveyor. All in accordance with by-law No 298 concerning sewers.

J. R. BARLOW,
City Surveyor.

CITY SURVEYOR'S OFFICE,
CITY HALL.

Montreal, 27th April, 1905.



Road Dept.

Macadamizing Stone

SEALED TENDERS, addressed to the City Clerk, and deposited in his office in the City Hall, will be received up to twelve o'clock noon, on THURSDAY, the 11th day of MAY, 1905, for the supply of about 10,000 to 15,000 tons of Banc Rouge or Syenite Macadamizing Stone.

Specifications and forms of tender, together with all information, may be obtained at the office of the City Surveyor, City Hall.

No tender will be considered unless submitted on the aforesaid forms. The Road Committee reserve the right to reject the lowest or any tender.

The tenders will be opened by the undersigned, in the presence of the interested parties, at the first meeting of the Road Committee following their reception.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, April 28th, 1905.